



CA Vitré Communauté (Siren : 200039022)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vitré
Arrondissement	Fougères-Vitré
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Isabelle LE CALLENNEC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	16 Bis Boulevard des Rochers
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35500 VITRE
Téléphone	02 99 74 52 61
Fax	02 99 74 79 26
Courriel	c.agglo@vitrecommunaute.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	84 858
-----------------------------	--------

Densité moyenne

96,45

Périmètre

Nombre total de communes membres : 46

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Argentré-du-Plessis (213500069)	4 678
35	Availles-sur-Seiche (213500085)	682
35	Bais (213500143)	2 516
35	Balazé (213500150)	2 249
35	Bréal-sous-Vitré (213500382)	641
35	Brielles (213500424)	695
35	Champeaux (213500523)	518
35	Châteaubourg (213500689)	7 668
35	Châtillon-en-Vendelais (213500721)	1 736
35	Cornillé (213500879)	996
35	Domagné (213500960)	2 485
35	Domalain (213500978)	2 067
35	Drouges (213501026)	514
35	Erbrée (213501059)	1 764
35	Étrelles (213501091)	2 709
35	Gennes-sur-Seiche (213501190)	960
35	La Chapelle-Erbrée (213500614)	742
35	La Guerche-de-Bretagne (213501257)	4 461
35	Landavran (213501414)	710
35	La Selle-Guerchaise (213503253)	163
35	Le Pertre (213502172)	1 401
35	Louvigné-de-Bais (213501612)	1 925
35	Marpiré (213501661)	1 045
35	Mecé (213501703)	621
35	Mondevert (213501836)	832
35	Montautour (213501851)	269
35	Montreuil-des-Landes (213501927)	239
35	Montreuil-sous-Pérouse (213501943)	1 073
35	Moulins (213501984)	740
35	Moussé (213501992)	338
35	Moutiers (213502008)	936
35	Pocé-les-Bois (213502297)	1 375
35	Princé (213502321)	405
35	Rannée (213502354)	1 104
35	Saint-Aubin-des-Landes (213502529)	953
35	Saint-Christophe-des-Bois (213502602)	566
35	Saint-Didier (213502644)	2 081
35	Saint-Germain-du-Pinel (213502727)	1 007
35	Saint-Jean-sur-Vilaine (213502834)	1 394
35	Saint-M'Hervé (213503006)	1 398

35	Taillis (213503303)	1 043
35	Torcé (213503386)	1 270
35	Val-d'Izé (213503477)	2 649
35	Vergéal (213503501)	823
35	Visseiche (213503592)	864
35	Vitré (213503600)	19 553

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 44

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>14. Réseau public de chaleur - Création, exploitation des réseaux publics de chaleur constituant un service public de distribution de chaleur au sens de l'article L. 2224-38 du CGCT, à l'exception des réseaux techniques et du réseau REVERTEC ; - Vente de la chaleur produite par les réseaux publics de chaleur relevant de la compétence de Vitré Communauté. »</i>
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) - Assainissement collectif <i>9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales ;</i> - Assainissement non collectif <i>Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) dont les missions obligatoires sont : - à 6 - pour les dispositifs d'assainissement non Collectif neufs et à réhabiliter : assurer le contrôle de leur conception et de leur réalisation (contrôle de bonne exécution sur le terrain) - pour l'ensemble des dispositifs d'assainissement non Collectif : réaliser des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et de leur entretien.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (traitements et collectes des déchets ménagers et déchets assimilés) déléguées au SMICTOM du sud-est de l'Ille et Vilaine - plan de résorption des décharges brutes</i> - Lutte contre les nuisances sonores - Lutte contre la pollution de l'air <i>-lutte contre la pollution de l'air.</i> - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Gestion des eaux pluviales urbaines - Autres actions environnementales <i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - Lutte contre la pollution de l'air ; - Lutte contre les nuisances sonores ; - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables ; - Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ; - Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ; - Études environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté ; - Plan de résorption des décharges brutes ; - Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants : · aménagement et entretien d'espaces verts ; · entretien</i>

d'espaces naturels ; · entretien de terrains de sport ; · balayage mécanique ; · curage d'avaloirs ; · désherbage de voirie ; · transport et/ou installations de matériels de location divers ; - Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers, - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; - La lutte contre la pollution ; - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB ; - Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique. Q

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

13. Santé : Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé) ; - Soutien aux initiatives visant les objectifs suivants : ? L'attractivité et le maintien des professionnels de santé sur le territoire ; ? La promotion de la santé mentale et la prévention des addictions ; ? La lutte contre la sédentarité, la promotion de l'activité physique et l'accès à une alimentation de qualité. - Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré ; - Soutien notamment financier au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré ».

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale d'ordonnement et de soutien aux activités commerciales prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ; - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme. 4. En matière de développement économique et d'emploi : - Valorisation des métiers de l'industrie ; - Soutien au développement de filières de formations innovantes ; - Mise en place et/ou soutien à l'émergence de services aux entreprises ; - La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ; - La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ; - Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socioprofessionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ; - Mission de coordination des politiques sociales ; - Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ; - Points Accueil Emploi (PAE) : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ; - Élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique ; - Promotion des itinéraires de randonnée communautaires ; - Promotion des patrimoines culturels et historiques ; - Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne ; - Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération ; - Commercialisation de produits touristiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

8. Politique sportive · Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs suivants : ? La base nautique de Haute Vilaine (hors plan d'eau) ? La piscine du Bocage située à VITRE ? La piscine « Aquatide » située à ARGENTRE-DU-PLESSIS ? La piscine située à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE 9. Intervention dans les domaines de l'enseignement artistique et de l'animation culturelle - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels suivants : ? Les locaux destinés à l'enseignement de la musique et aux arts plastiques d'Argentré-du-Plessis, Châteaubourg et Vitré où l'enseignement est dispensé par les services de Vitré Communauté, hors association ; ? la

salle dédiée à la diffusion culturelle suivante : la salle de spectacles construite par Vitré Communauté, à Vitré, en complémentarité du centre culturel « Jacques Duhamel ».

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

3. En matière d'enseignement supérieur et de recherche : - Aide à la création, à l'implantation, à la construction ou au développement d'activités de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour le développement du territoire ; - Soutien aux projets et actions de développement et de promotion garantissant l'attractivité et le rayonnement du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche ; - Soutien à la vie étudiante et au logement étudiant ; - Réalisation et/ou participation à des études liées à l'enseignement supérieur et à la recherche (élaboration d'un schéma local de développement de l'enseignement supérieur et de recherche) ;

- Activités culturelles ou socioculturelles

9. Intervention dans les domaines de l'enseignement artistique et de l'animation culturelle - L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques et le conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement intercommunal ; - L'enseignement artistique dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Théâtre (CHAT) ; - Contributions à l'éducation artistique et culturelle, à destination des scolaires et des élèves des écoles d'arts, dans le cadre de résidences d'artistes, spectacles, animations et saisons culturelles programmés par le conservatoire de musique et d'art dramatique, l'école d'arts plastiques, le service Lecture Publique et Art Contemporain ; - La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir, notamment par le soutien accordé aux festivals culturels tels que les « Désarticulés » et les « Fanfarfelues » ; - Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies : ? Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau ; ? Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire ; ? Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau ; ? Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le service Lecture Publique et Art Contemporain et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau ; ? Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau ; ? Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau ; ? Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine. - Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

- Activités sportives

- Animation sportive directe : L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers : ? Les jeunes licenciés des associations sportives du territoire (-18 ans) ; ? Les élèves des établissements élémentaires du territoire, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ; ? Les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires ; ? Le public en situation de sédentarité accueilli lors de créneaux sport-santé. - L'accompagnement des associations sportives : L'accompagnement des emplois sportifs : Pour les activités sportives des fédérations délégataires, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants : ? L'emploi en réseau entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire. Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive ; ? L'emploi haut niveau amateur, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national ; ? La pérennisation emplois jeunes salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball ; ? La prise en charge d'heures d'encadrement. Pour chacun des clubs, cet accompagnement se limitera à : ? Un poste soutenu par dispositif ; ? Un maximum de 2 aides ; ? Le soutien aux déplacements collectifs générés par la mutualisation des équipements sportifs d'au moins deux communes différentes et pris en charge directement par le(s) club(s) ; ? Dans le cadre de la promotion et du rayonnement du territoire, soutien des équipes évoluant au plus haut niveau national d'une fédération délégataire et aux athlètes licenciés sur le territoire participant aux compétitions internationales. - L'événementiel sportif : ? Organisation d'événements sportifs communautaires ; ? Le soutien à l'événementiel sportif répondant aux critères suivants : ? L'événement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales ; ? Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : - Schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur* ; (* La compétence relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur a été transférée au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.) - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; 5. En matière d'aménagement de l'espace communautaire - Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets présentant un intérêt communautaire et notamment : ? Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges?etc ? Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, ? Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones communautaires conformément aux articles L.212-4 et suivants et L.213-3 du code de l'urbanisme ? Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L.213-3 du code de l'urbanisme - Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ; - Le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les équipements communautaires et le transport à la demande.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire et notamment : - acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges - acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique - acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L 212-4 et suivants et L 213-3 du code de l'urbanisme - acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L 211-2 (DPU) et suivants et L 213-3 du code de l'urbanisme - mise en place et gestion d'un système d'informations géographiques communautaires : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ;

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

1. Création ou aménagement et entretien des voiries et parcs de stationnement suivants : - les aires de covoiturages situées en dehors du milieu urbain ; - la voirie interne aux zones communautaires et la participation à la mise en sécurité des abords des zones communautaires ; - Les chemins de randonnées situés hors zone agglomérée avec les précisions suivantes : ? on entend par zone agglomérée les espaces situés à l'intérieur d'un périmètre majoritairement urbanisé, qu'ils soient viabilisés ou contenus dans des espaces naturels ou espaces verts de ceinture, qu'ils appartiennent au domaine public ou au domaine privé des communes, dès lors qu'ils se situent en continuité immédiate des quartiers construits (à vocation d'habitat, de commerce ou d'industrie) ; ? l'entretien relevant de Vitré Communauté hors zone agglomérée au titre des chemins de randonnée ne se substitue pas à l'entretien de voirie communale et départementale, en particulier la voirie dont le revêtement de surface est revêtu ainsi que les accotements, fossés et talus les bordant ; - la voie verte entre Vitré/Fougères - les parties non agglomérées (soit les portions de voies où la circulation n'est pas limitée à 50 km/h) des deux pistes cyclables suivantes ainsi que des aires de stationnement jugées nécessaires à leur bon fonctionnement : ? Entre Vitré (giratoire de la route de Val-d'Izé) et le barrage de la Cantache, le long de la RD 794 ; ? Entre Saint-Jean-sur-Vilaine (panneau de sortie d'agglomération) et Châteaubourg (entrée de Saint-Melaine), le long de la RD 857 ; - des aménagements portés en maîtrise d'ouvrage et financés intégralement par Vitré Communauté (études, acquisition du foncier, travaux et entretien), donc d'intérêt supra-communautaire, référencés au schéma directeur cyclable,

soit les Véloroutes régionales n° 9 et n° 6 hors parties situées en agglomération.

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- *Élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique :*

Animation et accompagnement, par un soutien technique, des porteurs de projets publics et privés exerçant sur le territoire communautaire pour l'aménagement et le développement de l'offre touristique ; Organisation et participation à des opérations de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs du tourisme local. - Actions de promotion de l'offre touristique concernant le territoire de la communauté d'agglomération - Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne - Participation au schéma régional des Destinations de Bretagne - Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération - Accueil et information du public - Commercialisation de produits touristiques - Gestion et mise à jour de relais d'informations services (mobiliers présentant l'offre touristique de la communauté d'agglomération) - Participation à l'observation de l'économie touristique locale

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- *réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.*

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- *Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;*

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

Autres

- Gestion d'un centre de secours

prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours

- NTIC (Internet, câble...)

11. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication : - Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet : ? De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit, ? De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés, ? De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions, ? D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical. - Réseaux publics et services locaux de communications électroniques : Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : 6 L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques, 7 L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants, 8 La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, 9 L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques, 10 La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La construction, l'entretien et la gestion des aires réservées aux gens du voyage
- Autres
3. Politique Jeunesse - Mise en ?uvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ; - Participation aux opérations « Bourse Internationale Jeune » et « Bourse Agir Jeune » et gestion des fonds d'intervention de ces opérations ; 6. Convention Territoriale Globale (CTG) Pilotage global au niveau communautaire (gouvernance, coordination/animation territoriale, suivi, évaluation) de la CTG signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM pour la collecte et le tri des ordures ménagères du secteur Sud Est d'Ille et Vilaine (253500953)	SM fermé	140 354
35	SM d'urbanisme du Pays de Vitré (253514517)	SM fermé	112 323
35	Syndicat d'eau et d'assainissement de Le Pertre/Saint Cyr le Gravelais (200094589)	SM fermé	1 972
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
53	Syndicat du bassin de l'Oudon (200077881)	SM fermé	90 341
44	Eaux&Vilaine - Etablissement public du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 815 797
35	Syndicat départemental d'énergie 35 (200050425)	SM fermé	1 125 156
35	Eau des Portes de Bretagne (253500821)	SM fermé	118 124

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)